

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la  
communication

Arrêté du **15 MARS 2016**

**portant nomination des membres du jury du concours externe de technicien(ne) d'art, spécialité  
lustrier, du ministère de la culture et de la communication,  
organisé au titre de l'année 2016**

**La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2016 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture de concours externe et de concours interne pour le recrutement dans le corps de technicien(ne)s d'art du ministère de la culture et de la communication,

**Arrête :**

## Article 1<sup>er</sup>

Madame Mireille KLEIN, conservateur en chef du patrimoine, chargée de mission, département restauration, centre de recherche et de restauration des Musées de France, est désignée en qualité de présidente du jury du concours externe de technicien(ne) d'art, spécialité lustrier du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Daniel JALU, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des minéraux et métaux, spécialité lustrier, chef d'atelier, atelier de lustrerie-bronze, service travaux, restauration d'objets mobiliers, département des collections, Mobilier national ;
- Monsieur Franck LAJARRIGE, technicien d'art de classe supérieure, métiers des minéraux et métaux, spécialité lustrier, adjoint au chef de l'atelier lustrerie-bronze, service travaux, restauration d'objets mobiliers, département des collections, Mobilier national ;
- Monsieur Emmanuel PLE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », responsable de l'atelier restauration métal, département restauration, centre de recherche et de restauration des Musées de France.

## Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Emmanuel PLE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », responsable de l'atelier restauration métal, département restauration, centre de recherche et de restauration des Musées de France.

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 MARS 2016

La ministre de la culture et de la communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

